

2012_B328

OBJET : Aménagement de l'espace - Proposition d'instaurer un périmètre de servitude sur le secteur à enjeux Aymards / Couperigne/ Estroublans - Commune de Vitrolles

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Madame le Président

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Aménagement de l'espace

**Objet : Proposition d'instaurer un périmètre de servitude sur le secteur à enjeux
Aymards / Couperigne/ Estroublans - Commune de Vitrolles
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2012A024 du 15 mars 2012, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire un périmètre opérationnel à enjeux sur le secteur des Aymards/Couperigne/Estroublans située sur la Commune de Vitrolles. Par cette délibération, la CPA a affiché son intention de soutenir le développement économique et d'aménagement de ce secteur, en poursuivant la réflexion engagée par le lancement d'une étude de faisabilité visant à la définition d'un projet rayonnant depuis la Gare des Aymards.

Au regard de l'avancée de la procédure de PLU en cours, il est proposé à la Commune de Vitrolles d'instaurer un périmètre de servitude sur le secteur à enjeux Aymards/Couperigne/Estroublans dans l'attente de l'approbation du projet d'aménagement.

Exposé des motifs :

Une première étude confiée à l'AUPA en 2010 a permis de confirmer que le secteur Aymards/Couperigne/Estroublans présente des enjeux de dimension communautaire, voire métropolitaine, tant au niveau économique que des déplacements, et d'identifier un périmètre dans lequel la création d'une liaison forte reliant la zone d'activités de la Couperigne à celle des Estroublans pourrait devenir le catalyseur d'une requalification ambitieuse de ces zones d'activités.

Une convention a été signée par l'EPF PACA, la commune de Vitrolles et la CPA sur un périmètre d'environ 100 hectares autour de la gare des Aymards pour permettre de saisir toutes les opportunités foncières sur ce secteur afin d'en maîtriser leur devenir.

Par délibération n° 2012A024 du 15 mars 2012, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire un périmètre opérationnel à enjeux sur le secteur des Aymards/Couperigne/Estroublans située sur la Commune de Vitrolles.

La réflexion se poursuit au travers d'une étude de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage communautaire visant à préciser le projet d'aménagement, à proposer des orientations de développement du secteur, à évaluer la rentabilité économique du parti retenu en impliquant tous les partenaires potentiels et à déterminer les modalités de sa mise en œuvre dans le cadre d'une ZAC d'intérêt communautaire.

Le document d'urbanisme de la Commune de Vitrolles est en cours d'élaboration et elle délibèrera le 23 octobre 2012 sur une demande de création d'un périmètre provisoire de ZAD sur le secteur à enjeux.

Elle a consulté les personnes publiques associées sur son projet de zonage et de règlement. Il convient, au regard des enjeux présentés, de proposer à la Commune de Vitrolles d'instaurer un périmètre de servitude en application de l'article L.123-2-a du Code de l'urbanisme sur le secteur Aymards/Couperigne/Estroublans.

Cette disposition permettra d'interdire dans le périmètre délimité et pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation du projet d'aménagement global, les constructions ou installations qui pourraient porter préjudice à sa réalisation.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-2 et suivants ;

VU la délibération n°2007-A392 du Conseil communautaire du 14 décembre 2007 validant la convention cadre d'impulsion et d'anticipation foncière entre la CPA et l'EPF PACA ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de zones d'activités intercommunales dès lors que les crédits sont prévus au budget ;

VU la délibération n°11-101 de la commune de Vitrolles du 26 mai 2011 relative à l'adhésion de la commune à la convention cadre mise en place entre la CPA et l'EPF PACA;

VU la délibération n°2012-A024 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 déclarant l'intérêt communautaire le secteur opérationnel de la zone à enjeux Aymards/Couperigne/Estroublans située sur la Commune de Vitrolles

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

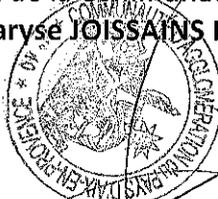
- **PROPOSER** à la commune de Vitrolles, dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLU, d'instaurer un périmètre de servitude sur le secteur à enjeux Aymards / Couperigne/ Estroublans.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents qui en seraient la cause ou la conséquence ;

OBJET : Aménagement de l'espace - Proposition d'instaurer un périmètre de servitude sur le secteur à enjeux Aymards / Couperigne/ Estroublans - Commune de Vitrolles

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 OCT. 2012